

657. Améliorations en général et édifices divers—La somme à dépenser à l'égard d'un projet quelconque ne doit pas dépasser \$25,000 sans l'approbation du Conseil du Trésor, \$125,000.

M. Caron: Ce crédit, je pense, me permet de parler, de façon générale, de construction et d'amélioration.

(Texte)

Monsieur le président, comme je l'ai dit tout à l'heure, je regrette que le ministre des Travaux publics ne soit pas à la Chambre ce soir pour l'étude des crédits de son ministère. Toutefois, si je dois, à cause de son absence, abréger mes remarques, je ne peux m'empêcher de dire que si les crédits du ministère des Travaux publics ont semblé prendre plus de temps que ceux des autres pour être adoptés, c'est probablement dû à l'attitude même du ministre qui se comporte dans cette Chambre comme s'il avait été à Québec aux plus beaux jours de l'Union nationale. Il ne voit que beauté et grandeur dans son œuvre et semble vouloir attaquer tout ce qui s'est fait dans le passé. Il sait fort bien, pourtant, que sous son administration, la construction de certains bureaux de poste a été accordée non pas au plus bas soumissionnaire mais à celui qui faisait mieux l'affaire du député de la circonscription, s'appuyant en ceci sur de fausses raisons pour expliquer son attitude.

Au cours de ses observations, le ministre a parlé des sommes d'argent dépensées et des économies qu'il a réussi à accumuler depuis qu'il est ministre des Travaux publics. Mais, par exemple, il n'a pas osé nous parler de l'édifice fédéral d'Elliott Lake. Quand on a constaté que l'édifice d'Elliot Lake était trop grand pour la ville, déjà rendue à la moitié de ce qu'elle était dans le bon temps, eh bien, on a décidé d'éliminer un étage, et vous savez, monsieur le président, que, malgré cela, il en a coûté \$40,000 de plus que le prix initial pour l'édifice entier, y compris les deux ou trois étages qui devaient y être construits. Ceci veut dire que les économies du ministre nous paraissent un peu difficiles à accepter.

Ce dont je veux surtout traiter ce soir c'est ceci: de la quinzaine de projets préparés pour la capitale nationale; malgré les demandes répétées que j'ai faites ici en cette Chambre, il n'y en a pas un seul qui soit destiné au côté québécois de la capitale nationale. C'est à se demander si vraiment il n'y a pas un parti pris de la part du ministre. Il y a de nombreuses raisons pour lesquelles ces édifices devraient être érigés du côté hullois.

Dernièrement, la Chambre de commerce, les corps publics, le conseil de ville de Hull, ont présenté au ministre et au premier ministre (M. Diefenbaker) un mémoire merveilleusement préparé sur ce sujet. On donnait,

[L'hon. M. Churchill.]

dans ce mémoire, les raisons majeures pour lesquelles on devrait construire quelques-uns de ces édifices à Hull, et ce non seulement à l'avantage de la ville de Hull, mais également du Parlement fédéral.

Hull fait donc partie de la région de la capitale nationale. Fait à noter, toute sa superficie se situe à l'intérieur d'un rayon de trois milles du Parlement.

Il n'est pas une partie de la ville de Hull qui ne soit en dehors de cette région de trois milles.

Et plus loin dans ce rapport, on ajoute:

Les autorités hulloises ont compris, pour leur part, qu'elles se devaient de travailler de concert avec la Commission de la capitale nationale pour faire de ce territoire un des plus attrayants qui soient. Elles n'ont pas ménagé leurs efforts et leurs ressources pour arriver à cette fin.

Cette unité d'action, cette unité d'aménagement qui existe au niveau de l'embellissement et de l'urbanisme, ne doit-elle pas se retrouver également au niveau du développement de la ville? En d'autres mots, dans le partage des services gouvernementaux, des édifices fédéraux, les autorités de la capitale ne doivent-elles pas tenir compte de la situation particulière de Hull, de sa position au sein de la région de la capitale nationale et de sa proximité du centre de l'administration fédérale?

Et le rapport complet, d'un bout à l'autre, nous donne des raisons merveilleuses pour lesquelles on devrait choisir le côté québécois de la capitale nationale pour l'érection de quelques-uns de ces édifices.

Nous voyons encore ici, plus loin, dans la partie 11:

Le devoir de faire d'Ottawa-Hull le tableau vivant de l'harmonie entre les deux races, entre les deux grandes provinces de la Confédération, entre deux villes dont l'une d'expression française et l'autre à majorité anglaise,...

...milite en faveur d'ériger plus d'édifices du côté hullois de la capitale nationale.

Et plus loin, le rapport ajoute:

Deux villes principales, Ottawa, en Ontario, et Hull, en Québec: population mixte, législations, systèmes d'éducation différents, deux entités provinciales dont il importe de respecter le mode d'administration, les coutumes, le langage et les aspirations. Loin d'être une difficulté dans notre travail, l'ensemble de ces données humaines ne pouvait qu'en intensifier l'intérêt.

Ces observations sont consignées aux pages 157 et 158 du rapport de M. Gréber.

Et toujours dans le même mémoire, on peut lire ceci:

Dans un article préparé pour le numéro de décembre 1961 du *Canadian Geographical Journal*, M. Alan K. Hay, président sortant de charge de la Commission de la capitale nationale, reconnaît comme un fait admis la construction d'édifices fédéraux des deux côtés de l'Outaouais.

Le mémoire en question contient des références semblables du commencement à la fin, et l'on retrouve les mêmes constatations dans les rapports de M. Gréber ainsi que